

**SYMAC**

Croisy sur Andelle, le 21 juillet 2017

REÇU LE  
2<sup>e</sup> JUIL. 2017  
LA FEUILLIE

Monsieur le Maire  
Mairie  
19, rue du Centre  
76220 LA FEUILLIE

Objet : Avis sur le projet de PLU de la commune de La Feuillie après arrêt en conseil municipal du 05 juillet 2017

Réf : AV 34-17

Monsieur le Maire,

Dans votre courrier du 11 juillet dernier vous nous sollicitez afin que nous vous donnions un avis sur votre projet de PLU après arrêt en conseil municipal du 05 juillet 2017.

En premier lieu, les axes de ruissellements fournis par notre structure, issus de plusieurs études hydrauliques, sont très fidèlement repris dans les différents plans de zonage, et, leur qualification a été validée par plusieurs réunions de travail, auxquelles nous avons été associés, lors de la réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales par le BET INGETEC.

D'autre part, les nouvelles zones à urbaniser sont à l'écart de tout risque d'inondation par ruissellement et le règlement du PLU intègre bien la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles opérations d'urbanisme et est en adéquation avec le règlement du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

De plus, les emprises des ouvrages hydrauliques proposées dans le cadre de l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales ont fait l'objet d'emplacements réservés.

Enfin parallèlement à l'élaboration du PLU, les mares, les talus et les principaux alignements paysagers feront l'objet d'un classement en vue de leur protection.

**SYMAC**

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, nous émettons un avis favorable au projet de PLU de la commune de La Feuillie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le Président,

Daniel BUQUET.

PRIS LE	03/08/17
<input checked="" type="checkbox"/> MAIL - à	ATELIER LIGNES 1000
<input type="checkbox"/> DEPOT - à	
<input type="checkbox"/> BOITE - à	
<input type="checkbox"/> FAX - à	
<input type="checkbox"/> ENV. TIMB. - à	